

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente Clemenceau, à Féole, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 3 Septembre 2021

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉE : DASSOT Maryline, PICARD Sandrine, TEBAST Jacqueline,

Secrétaire de séance : ROBERT Carine

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 9 Septembre 2021, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Carine ROBERT,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 22 Juillet 2021,
- accepté d'inscrire à l'ordre du jour les questions suivantes :
 - 8A – Passation d'un avenant n° 1 au marché de Travaux de grosses réparations de voirie 2021,
 - 8B – Passation d'avenants aux marchés de travaux d'aménagement du logement locatif 4 Place Paul Guinet

Intercommunalité :

- 1. Projet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral d'uniformiser les modes de financement de la collecte des déchets :**
 - **Choix entre la Taxe et la Redevance**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

- 2. Communication du Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Environnement et Aménagement du territoire :

- 3. Création d'un Comité Consultatif « Sentiers et cheminements doux »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- accepte la création d'un comité consultatif intitulé « Sentiers et cheminements doux »,
- désigne au sein de ce comité consultatif les personnes suivantes :

BENIT Julien, FORTIN Christophe, RENOU Paule, REMPILLON Michel
AUVINET Jean-Claude, BIRAULT Jacques, GUERRY Michel, JOUSSE Alain, VINATIER André

- 4. Convention d'usage pour la gestion de l'accès à l'aqueduc du Laga**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention d'usage pour la gestion de l'accès à l'aqueduc du Laga avec Monsieur Yannic SENEGON,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer cette convention.

5. Convention d'occupation à passer pour l'emplacement de points d'apport volontaire sur une propriété privée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention d'implantation et d'usage pour la mise en place de 2 points d'apport volontaire à la Leue avec M et Mme Christian GAUTIN,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer cette convention.

6. Travaux neufs de signalisation lumineuse – panneau clignotant Rue du Stade :

➤ **Convention relative aux modalités techniques et financières à passer avec le SYDEV**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la passation d'une convention avec le SYDEV relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation d'une opération de travaux neufs de signalisation lumineuse, rue du Stade, (pose d'un panneau clignotant à hauteur des écoles)
- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Affaires diverses :

7. Utilisation des revenus 2020 des Bois Gâts non distribués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition de 10 tapis de gym pour la salle plurivalente des vestiaires et d'un tivolì parapluie, avec les revenus des Bois-Gâts non distribués en 2021, biens d'équipements pouvant bénéficier au plus grand nombre de la population.

8. Présentation d'un projet de rassemblement « Pratiques artistiques, patrimoines, territoires » sous l'égide du Foyer Rural de la Réorthe, les 17, 18 et 19 Juin 2022

Sur proposition de la Confédération Régionale des Foyers Ruraux des Pays de la Loire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte qu'un rassemblement sous forme de Courants d'art intitulé « *Pratiques artistiques, patrimoines, territoires* » avec comme partenaire principal le Foyer Rural de la Réorthe, se déroule sur le territoire de la Réorthe, les 17, 18 et 19 Juin 2022.

8A. Travaux de grosses réparations de voirie 2021- Avenant n°1 à passer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la passation de l'avenant n° 1 au marché de travaux de grosses réparations de la voirie 2021 attribué à la Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – 85210 SAINTE HERMINE comme suit :

| Montant HT du marché | Montant HT de l'avenant | % de l'avenant par rapport au montant initial | Nouveau montant HT du marché |
|----------------------|-------------------------|---|------------------------------|
| 38 952.00 € | 5 811.00 € | 14.92 % | 44 763.00 € |

- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires.

Le montant de la dépense à engager au titre de cet avenant sera imputé à l'article 2151 – Opération N° 47.

8B. Travaux d'aménagement du locatif 4 Pl Guinet – Avenants à passer sur 2 lots

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la passation des avenants aux marchés de travaux pour l'aménagement du logement locatif 4 Place Paul Guinet :

L'avenant n° 2 au Lot n° 1 « Maçonnerie - Couverture » attribué à l'Entreprise LG ECO – 85210 LA REORTHE est accordé comme suit :

| Montant initial HT du marché | Montant HT de l'avenant | % de l'avenant par rapport au montant initial | Nouveau montant HT du marché |
|------------------------------|-------------------------|---|------------------------------|
| 11 772.45 € | 880.00 € | 7.47 % | 12 652.45 € |

L'avenant n° 2 au Lot n° 2 « Cloisons – Menuiseries intérieures – Menuiseries extérieures » attribué à la SARL GRILLARD – 85210 LA REORTHE est accordé comme suit :

| Montant initial HT du marché | Montant HT de l'avenant | % de l'avenant par rapport au montant initial | Nouveau montant HT du marché |
|------------------------------|-------------------------|---|------------------------------|
| 15 603.72 € | 263.00 € | 1.68 % | 15 866.72 € |

Le montant des dépenses à engager au titre de ces avenants sera imputé à l'article 2132.

- Donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer les documents nécessaires.

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion ou révision de louage de chose n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 11 septembre 2021

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**